



Éduquer à la nature et à l'environnement en ALSACE : s'associer pour agir



Une association régionale

Créée en 1977, l'Ariena est à la fois un réseau associatif et le lieu de coopération et de cohérence régionale en matière d'éducation à la nature et à l'environnement. Sa mission est reconnue d'utilité publique depuis 2011. Son Conseil d'administration représente, de façon équilibrée, les associations et leurs partenaires publics :

- Associations environnementales régionales et locales
- Associations labellisées Centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE)
- Grandes collectivités (Région Alsace, Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)
- Services de l'État (DREAL, Rectorat, DRJSCS)
- Parcs naturels régionaux
- CÉSER Alsace

Un réseau engagé

Réunies en réseau, les 50 associations d'éducation à la nature et à l'environnement membres de l'Ariena développent des actions pédagogiques diversifiées sur l'ensemble du territoire alsacien. Le réseau s'appuie sur une pratique professionnelle et sur l'engagement bénévole. Il promeut une éducation à l'environnement non marchande et accessible à tous.

Un partenariat fructueux entre associations et pouvoirs publics

Une politique concertée en éducation à l'environnement réunit de façon inédite en France la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Elle s'appuie sur l'Ariena et son réseau associatif.

LES ENJEUX

• Une éducation à la nature et à l'environnement s'appuyant sur une pratique de terrain

« Donner l'envie d'agir en faveur de la nature et de l'environnement par le contact direct avec la nature et l'expérience vécue »*

Une expertise pédagogique à réinvestir dans de nouveaux projets de sensibilisation vers des publics adultes (collectivités, entreprises, etc.)

• Une culture et une pratique associatives du partenariat et de la concertation qui se caractérise entre autre par :

- une coopération inter-associative au sein des instances de l'Ariena, qui réunissent des membres ou entités régionales de réseaux associatifs nationaux: REN, FNE, UNCPPIE, CLER, OCCE, PEP, ENF, RNF, etc.,
- la mise en place de règles et principes permettant un partenariat équilibré entre associations et pouvoirs publics,
- un travail du CA de l'Ariena sur l'élargissement de la concertation à des organisations représentatives des nouveaux acteurs (CCI, CRES, etc.)

• Un engagement associatif militant

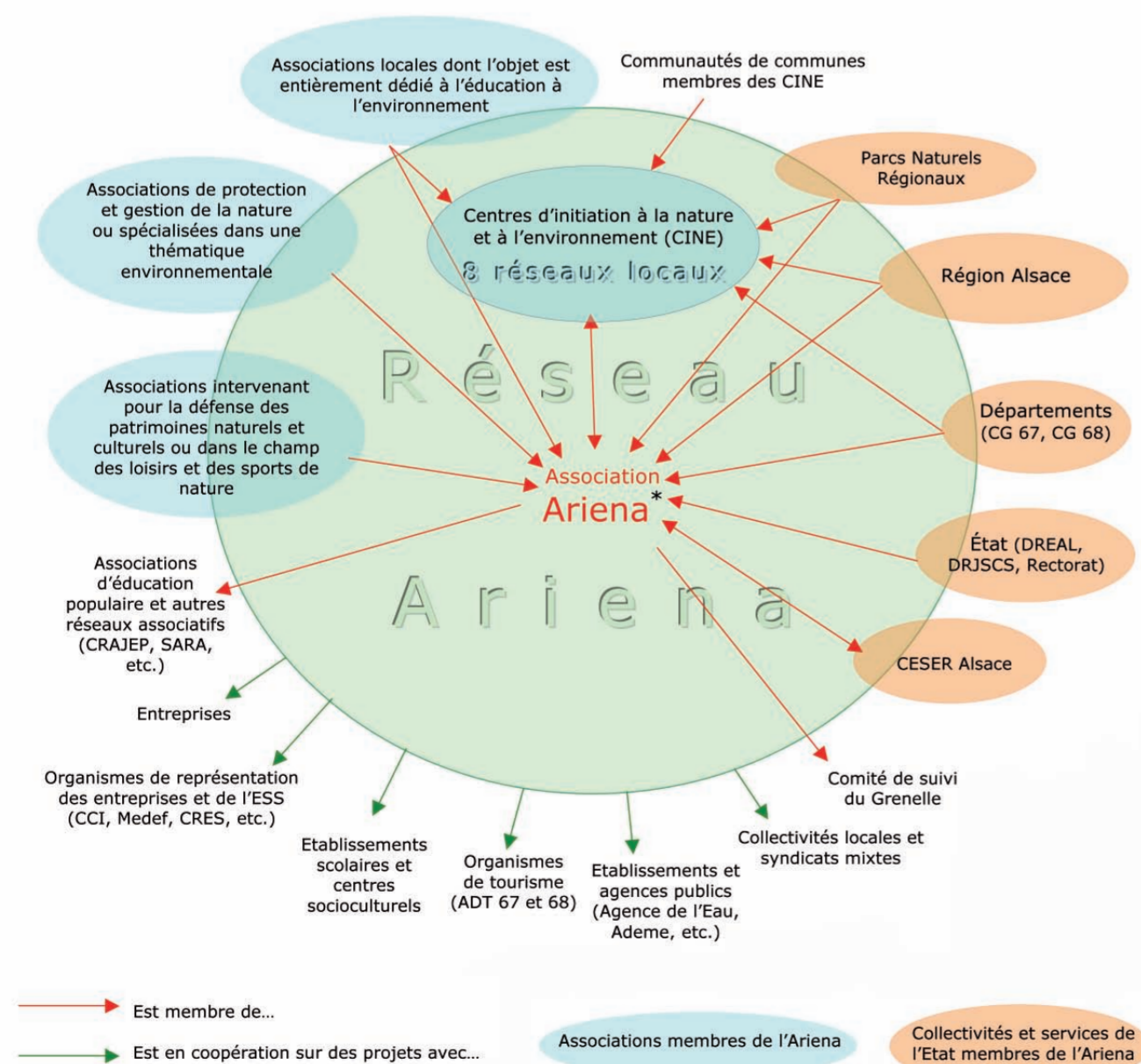
« L'éducation à la nature et à l'environnement est un droit pour tous et d'intérêt général. Elle ne constitue pas un bien marchand. Le réseau associatif est un espace de construction collective et non de concurrence. »*

• Une mission d'utilité publique ouverte sur la société

L'éducation à la nature et à l'environnement doit contribuer à un projet de société et au renforcement du lien social.

* Extraits de la Charte d'adhésion et de participation au réseau associatif de l'Ariena.

Organisation des acteurs et partenaires de l'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace (28 octobre 2011)



* Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace.

Une action collective

- 8 000 bénévoles, 232 salariés (147 ETP) et 119 animateurs (87 ETP).
- Environ 190 000 personnes sensibilisées chaque année en Alsace, dont :
 - 1 élève sur 4 (90 % proviennent du primaire),
 - 1 jeune sur 5 dans le cadre de loisirs à la journée,
 - un nombre croissant d'adultes, pendant leurs loisirs ou sur leur lieu de travail.
- Des compétences en animation, formation, conception d'outils pédagogiques, médiation territoriale.
- Un savoir-faire dans l'accompagnement :
 - des politiques publiques (Trame verte, Plan Climat, Plan de prévention des déchets, Agenda 21, etc),
 - des acteurs économiques et sociaux en démarche de développement durable.



Contact

Ariena • Mél : info@ariena.org • www.ariena.org